

A photograph of three young adults sitting on a light-colored couch. On the left, a man with a beard and dark hair is smiling. In the center, a woman with curly hair and a colorful floral top is looking towards the right. On the right, a man with a beard and a green polo shirt is smiling. The background is a simple, modern interior.

VOS PREMIERS PAS POUR

La création d'entreprise en Scic



« NOUS TRAVAILLONS
DE MANIÈRE INNOVANTE,
EN ASSOCIANT LES CITOYENS ET
LES COLLECTIVITÉS AU PROJET »

Valérie Dumesny
Villages vivants

Et si votre entreprise s'inscrivait

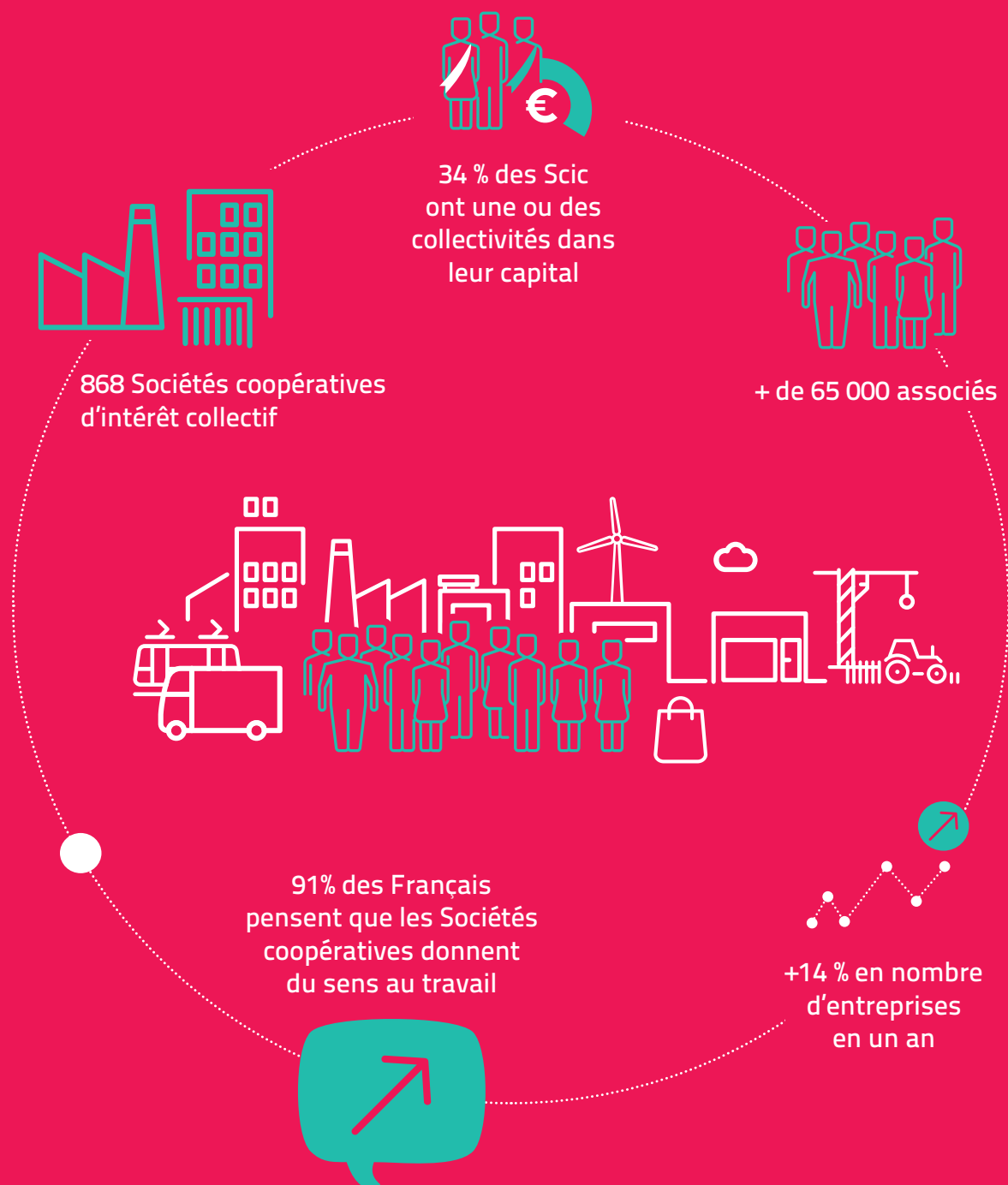
dans la dynamique de votre territoire ?



Vous voulez :

- Vous investir dans un projet à la fois social et économique qui participe au développement de votre territoire
- Impliquer toutes les personnes physiques ou morales indispensables au projet
- Adopter une gestion démocratique de votre entreprise, vous entourer d'un réseau solide et sécurisant

La Scic qui réunit dans son capital salariés, producteurs, usagers, collectivités est un **modèle d'entreprise coopérative** qui répond aux enjeux de votre territoire et aux besoins croissants d'innovation sociale, environnemental et économique des personnes qui y vivent.



Il existe aujourd'hui près de 900 Scic ;

il n'y en avait aucune en 2001.

Les Scic, ça marche ! Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif connaissent un succès croissant depuis leur création. Sans doute parce que, comme leur nom l'indique, elles servent particulièrement bien l'intérêt de toutes les parties prenantes qui portent un projet commun au cœur de leur territoire.

Des parties prenantes plurielles

Salariés, producteurs, bénéficiaires, clients, bénévoles, collectivités locales, secteur privé... Toute personne physique ou morale de droit privé ou public peut devenir associée et participer à la gestion de la Scic.

Toutes les familles d'associés représentées

Une Scic doit réunir trois types de parties prenantes minimum : salariés ou producteurs, bénéficiaires et au moins une troisième famille d'associés, à définir selon la réalité de l'entreprise. C'est ce multisociétariat qui est le socle et le vecteur de l'utilité sociale de ce modèle d'entreprise.

C'est la démocratie qui prévaut

Chaque associé dispose d'un droit de vote égal lors des assemblées générales de la Scic, quel que soit le capital détenu. Les associés décident ensemble des orientations stratégiques, des investissements majeurs, de la répartition des résultats.

Les bénéfices servent d'abord à assurer le long terme

Chaque année, au moins 57,5 % des bénéfices sont mis en réserves dites « impartageables » pour consolider les fonds propres de l'entreprise. Ce taux peut même atteindre 100 % du bénéfice, si les associés estiment prioritaire de financer des investissements, la recherche et le développement.

Chaque territoire bénéficie d'un modèle d'entreprise conçu d'abord pour lui

« CE QUI FAIT TOUT L'INTÉRÊT
DE LA SCIC, C'EST D'AVOIR
UNE CONVERGENCE DE
REGARDS SUR LES ENJEUX
DU PROJET »

« ON TRAVAILLE SUR LA CRÉATION
DE RELATIONS HUMAINES
SIMPLES, ON AVAIT BESOIN
D'UNE STRUCTURE QUI
ILLUSTRAIT NOTRE DYNAMIQUE
D'ENTREPRISE »



Pauline Chatin / Vigne de Cogne
Vignoble solidaire et coopératif



Lucile Aigron / Tiers-Lieux
Accompagnement des tiers-lieux

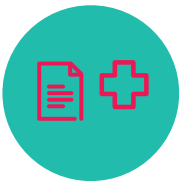
Répartition sectorielle



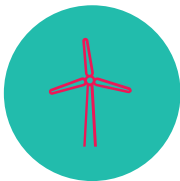
SERVICES
58,8 %



COMMERCE
11,3 %



ÉDUCATION, SANTÉ
ET ACTION SOCIALE
11,1 %



ÉNERGIE,
ENVIRONNEMENT
7,5 %

« LA SCiC EST L'UNE DES SEULES SORTES DE SOCIÉTÉS PERMETTANT UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ SANS QUE LES COLLECTIVITÉS SOIENT MAJORITAIRES, COMME DANS UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE »

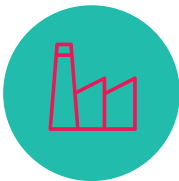
« J'AVAIS BESOIN D'UN PROJET QUI FASSE SENS POUR MOI, OÙ JE SOIS PROCHE DES ACTEURS, ET OÙ JE SENTE QU'IL Y AIT DU RÉSULTAT CONCRET SUR LE TERRAIN »



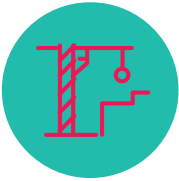
Jean-Baptiste Schmider / Citiz
Autopartage



Alban Brettes / La Wab
Transformation digitale



INDUSTRIE
4,8 %



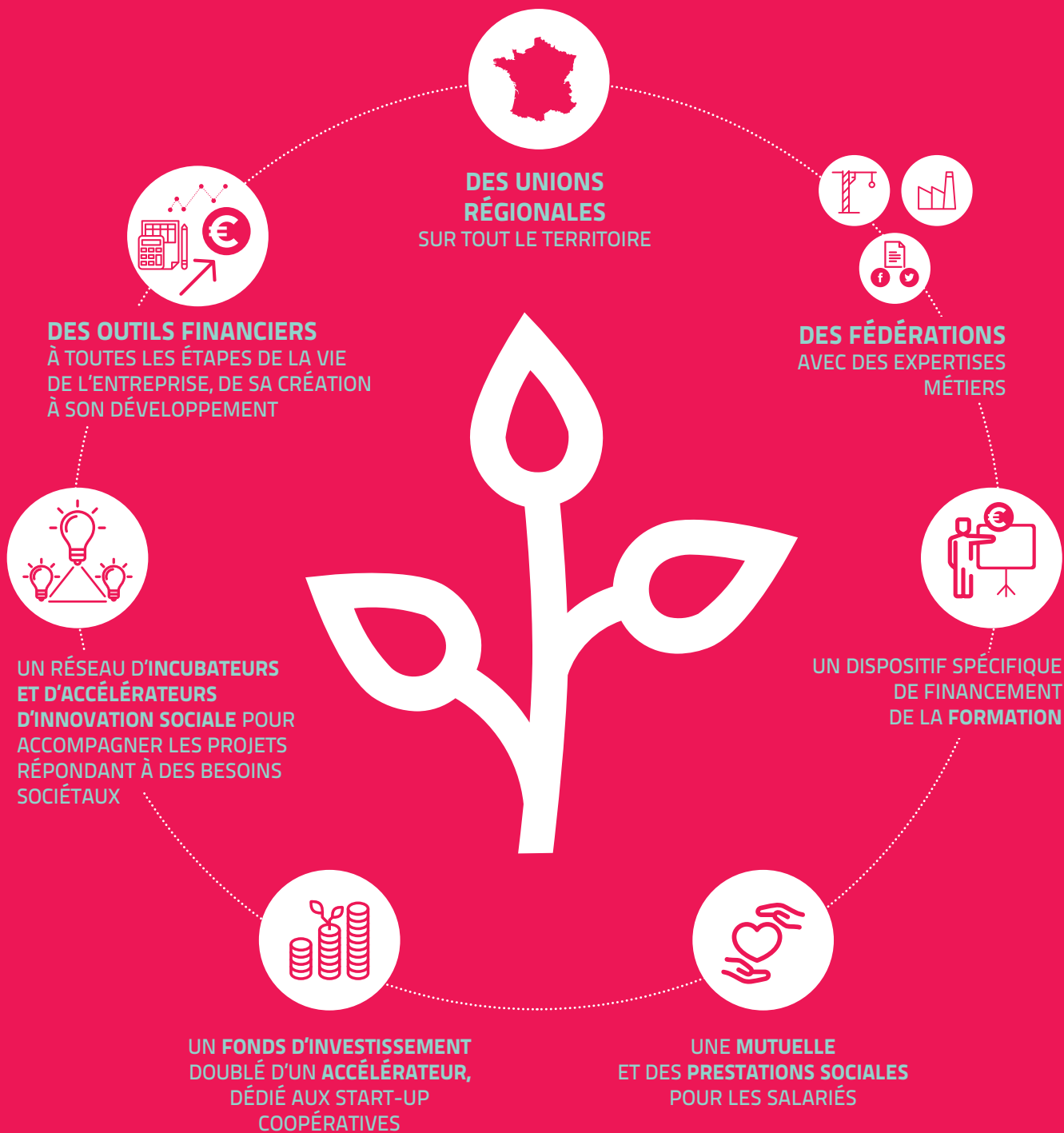
CONSTRUCTION
3,3 %



AGRICULTURE
2,3 %



TRANSPORTS
0,9 %



Pour faire grandir votre future Scic,

tout un éco-système pour vous

Le réseau des Sociétés coopératives représente les entreprises fonctionnant sous statut Scic et Scop (Société coopérative et participative). Il est coordonné par une Confédération générale, et des unions régionales présentes sur tout le territoire. Ce sont les experts de nos unions régionales, implantées au plus près de vos territoires qui vous conseilleront et vous guideront tout au long de votre aventure coopérative.



« ON A TRÈS VITE ÉTÉ ACCOMPAGNÉS PAR L'UNION RÉGIONALE DES SCOP. ILS NOUS ONT APPORTÉ DES MÉTHODES DE TRAVAIL, MAIS SURTOUT ILS NOUS ONT ACCORDÉ DU TEMPS POUR QU'ON PUISSE SE POSER, RÉFLÉCHIR. ON A DANS UN SEUL ET MÊME LIEU UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET ÉCONOMIQUE, ET ON NOUS DONNE AUSSI DES PISTES POUR S'ORGANISER AU NIVEAU DES RH ET DE LA STRUCTURE »

Laurent Rodrigues / Hygie Sphère
Nettoyage courant et spécifique



De l'idée à un projet viable

- Analyse de l'environnement sectoriel du projet,
- Étude de marché,
- Constitution du sociétariat, vérification de l'adéquation des différentes parties prenantes,
- Choix stratégiques marketing, production, RH.



D'un projet viable à un projet financé

- Construction du compte de résultat prévisionnel,
- Évaluation des besoins de financement pour le démarrage de votre entreprise,
- Préparation d'un dossier financier et d'un plan de financement,
- Recherche de partenaires financiers.



D'un projet financé à un projet partagé

- Implication de toutes les parties prenantes dans la création de la Scic,
- Recherche et sélection du ou des futurs dirigeants en fonction des compétences requises pour la bonne gestion économique et humaine du projet,
- Décision quant au fonctionnement de la Scic : règles d'admission des associés, règles de répartition du résultat, option collèges de vote, système de partage de l'information entre associés...,
- Choix des pratiques de gouvernance coopérative et de management participatif.

Vous êtes prêts pour créer votre Scic ?

Choisissez la forme juridique qui lui correspond

le mieux

Scic SA, SARL ou SAS ?

La Scic est une société coopérative déclinée sous forme SA (Société anonyme), SARL (Société à responsabilité limitée) ou SAS (Société par actions simplifiée) disposant d'un cadre juridique spécifique, qui réunit obligatoirement et au minimum trois catégories d'associés. Voici un tableau comparatif qui va vous aider dans votre choix.

Scic SA

18 500 € de capital

Scic SA,

SARL ou SAS



SA, SARL

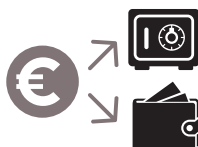
ou SAS



Répartition du résultat en 2 parts

Au moins 57,5 % du résultat affectés aux réserves impartageables, ce taux pouvant être porté par chaque AG ou par les statuts à 100 %. Le solde (maximum 42,5 % du résultat) peut être affecté (de manière plafonnée) à la rémunération des parts sociales après déduction des éventuelles aides publiques.

Répartition du résultat



**Libre répartition
du résultat entre
réserves et dividendes**

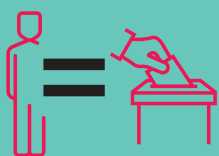
Remboursement par la société du capital investi



Valorisation du patrimoine



**Réalisation d'une éventuelle
plus-value lors de la cession
d'actions, lors de la liquidation ou
lors d'une distribution de réserves**



1 associé = 1 voix



3 associés
minimum de
types différents

Scic SARL ou SAS



Capital minimum
libre



Impôt sur les sociétés au taux de droit commun

La part du résultat affectée aux réserves impartageables n'est pas soumise à l'IS.



3 types de parties prenantes minimum :

- salariés ou producteurs,
- bénéficiaires
- et au moins une troisième famille d'associés, à définir selon la réalité de l'entreprise.

Révision coopérative



Impôt sur les sociétés (IS)



Impôt sur les sociétés
au taux de droit
commun

Sociétariat



Libre

Révision coopérative



Pas de révision
coopérative

Rencontrons-nous

au plus près de votre projet



?

BESOIN D'UNE EXPERTISE MÉTIER ?

Fédération des Scop du BTP | 01 55 65 12 20 |

Fédération des Scop de la communication | 01 56 03 90 05 |

Fédération des Scop de l'industrie | 01 44 85 47 00 |



Retrouvez les coordonnées de votre union régionale sur le site
les-scop.coop

